

COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 mars 2014

Présents: Hubert DETHURENS, maire
 Véronique RUDAZ, adjointe
 Philippe LÄDERMANN, adjoint

Thierry ARN, Jean BATARDON, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Jean-Pierre GANTNER, Olga MERMET, Dominique PASCUAL, Bradley STILLWAGON, Laurent ZIMMERMANN.

Excusé : Laurent THEVENOZ

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2014
2. Projet de constructions à la Vy-Neuve: point de la situation
3. Rapport du groupe de travail concernant l'attribution des logements communaux
4. Plan d'extraction de graviers au lieu-dit « Les Parues » - PE01-2013
5. Parking Chapelle – projet de délibération
6. Communications de l'exécutif
7. Divers
8. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h00 et remercie les conseillers(ères) de leur présence.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2014

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 janvier 2014 est adopté à l'unanimité, avec remerciements et félicitations à son auteur.

2. Projet de construction Vy-Neuve – point de la situation

Philippe Lädermann indique que les travaux avancent vite et que le planning est serré, mais respecté. Si tout va bien, conditions météo et respect du planning, la dalle du parking pourra très rapidement être recouverte avec de la terre, les parois des jardins des locataires au Maison-Forte 2 pourront être déplacées et, ainsi, il sera possible de semer du gazon et rendre un jardin aux locataires avant l'été.

Philippe Lädermann informe le CM que la CMNS a refusé les fenêtres en bois et métal et impose donc des fenêtres en bois uniquement. Pour des raisons budgétaires, le choix s'est porté sur de l'épicéa, moins onéreux que le chêne. Bradley Stillwagon désire savoir si la CMNS a fait la même remarque pour la partie privée des constructions : oui.

Philippe Lädermann confirme que l'installation de panneaux solaires photovoltaïques supplémentaires a été abandonnée en raison de son surcoût d'environ CHF 80'000.- et surtout des imprécisions quant au rendement attendu. Les installations thermiques pour la production d'eau chaude et le minimum photovoltaïque requis par le standard Minergie P, sont bien entendu maintenues.

Bradley Stillwagon s'interroge sur l'option des SIG de louer le toit pour leur usage. Philippe Lädermann lui explique que nous avons dû attendre plus de trois semaines avant que les SIG répondent n'être pas intéressés par une telle option, la surface disponible étant insuffisante.

3. Rapport du groupe de travail concernant l'attribution des logements communaux

Andreea Capitanescu Benetti présente le nouveau document retravaillé, plus simple d'utilisation et avec moins de critères qui servira comme base pour analyser les demandes de logement.

Hubert Dethurens félicite le groupe de travail ad hoc pour la réalisation de ce document qui correspond cette fois-ci à son attente.

Philippe Lädermann précise toutefois que seule la régie sera habilitée à étudier les ressources financières des candidats et que cette rubrique doit donc être supprimée du document. Il ajoute qu'il trouve important que les candidats motivent leur demande.

Hubert Dethurens propose donc de faire un tous-ménage pour informer la population que les appartements seront disponibles en début d'année 2015. Une commission ad hoc pour la sélection des dossiers de candidature est formée qui est composée par Andreea Capitanescu Benetti, Dominique Pascual, Philippe Lädermann et Hubert Dethurens.

Hubert Dethurens informe le CM que l'exécutif recevra la semaine prochaine un représentant de la régie et que seront discutés avec lui les détails quant aux montants des loyers et des charges à prévoir. Ceux-ci pourront être communiqués lors du prochain CM.

Philippe Lädermann ajoute que chaque appartement aura obligatoirement une place de parking en sous-sol.

Jean-Pierre Gantner souhaite savoir si les loyers seront mentionnés dans le tous-ménage. Non, l'information sera communiquée par la mairie à qui souhaite l'obtenir.

La commission ad hoc se réunira donc d'ici fin mai, début juin, pour étudier les demandes reçues.

Un courrier spécifique sera envoyé aux personnes qui nous avaient déjà adressé une demande de logement.

4. Plan d'extraction de graviers au lieu-dit « Les Parues » - PE01-2013

En préambule Hubert Dethurens rappelle qu'un refus de ce plan d'extraction par la commune serait un acte fort et qu'il est nécessaire de bien penser à la manière de procéder pour toute future demande à ce sujet.

Un conseiller remarque qu'il y a de nombreux tas de graviers partout et que Bernex va ouvrir des gravières à Aire-la-Ville. Est-il vraiment nécessaire d'en avoir tant ?

Un autre conseiller s'interroge sur une autre gravière de Laconnex, sur la route de Forestal, qui devrait ouvrir prochainement. Hubert Dethurens explique que nous n'en sommes actuellement qu'au préavis et qu'à ce jour la commune n'a encore rien reçu de plus précis.

On se demande aussi combien de temps devrait durer l'extraction et s'il y aura un concasseur ou une trieuse. En principe la durée prévue est de 5 ans. Par contre, il n'est pas prévu d'installer un concasseur ou une trieuse sur le site.

Un conseiller aimerait connaître le manque à gagner éventuel pour la commune si la gravière ne devait pas voir le jour. Hubert Dethurens, après un calcul approximatif, l'informe que le revenu pour la commune serait d'environ CHF 25'000.- sur toute la durée de l'extraction, soit de 2015-2021.

Un autre conseiller demande si une opposition de la commune à ce projet le bloquerait complètement. Hubert Dethurens répond que notre avis ne sera pas forcément prépondérant, mais qu'il peut avoir une grande influence.

En raison de la sensibilité de ce projet et pour éviter d'éventuelles pressions, Hubert Dethurens suggère de procéder à un vote à bulletin secret. Personne ne s'y opposant on procède donc à ce vote.

Sont nommés scrutateurs : Olga Mermet et Bradley Stillwagon.

Le résultat du vote est communiqué à Hubert Dethurens comme suit :

Le Conseil municipal, par 9 voix contre et une abstention, demande au maire de faire un préavis au département lui demandant de refuser le Plan d'extraction de graviers au lieu-dit « Les Parues » - PE01-2013.

Un courrier argumentant cette décision sera donc envoyé au département concerné.

5. Parking Chapelle – projet de délibération

Hubert Dethurens récapitule les éléments de l'acte de servitudes qui engagera la commune sur le long terme et explique que c'est la raison pour laquelle une délibération doit être votée par le CM. Il précise que la servitude prendrait fin avec un changement d'affectation du terrain, ceci devant de toute manière être validé par le CM.

Dominique Pascual souhaiterait savoir si la paroisse décidera de la manière dont sera construit le parking. Non, c'est la commune qui s'en charge, par contre la paroisse a demandé que soit posée une haie pour séparer la chapelle du parking.

Le budget prévu pour les travaux est de CHF. 70'000.—.

Le CM n'ayant plus de questions, Hubert Dethurens fait lecture de la délibération.

CONSTITUTION DE SERVITUDES

Vu la loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Laconnex (11006) adoptée par le Grand Conseil en date du 16 novembre 2012 et instituant une zone de verdure sur la parcelle 10128 sur laquelle peut être construit un parking public,

Vu l'accord de la Paroisse catholique romaine de Soral Laconnex de mettre à disposition de la commune de Laconnex la parcelle 10128 afin que celle-ci y aménage un parking public dont elle assurera la gestion et l'entretien,

le Conseil municipal

DECIDE

D'autoriser le maire à procéder à la signature d'un acte notarié pour la constitution d'une servitude de superficie sur la partie non bâtie de la parcelle 10128 pour l'aménagement de places de parking, cet acte engageant la commune de Laconnex à verser une rente annuelle de CHF 3'500.- à la Paroisse catholique de Soral Laconnex, cela pour une durée indéterminée.

La délibération est adoptée par 10 voix, soit à l'unanimité des présents.

6. Communications de l'exécutif

- ❖ Concernant la kermesse de la paroisse, les communes de Soral et Laconnex se sont engagées à prendre en charge les frais de location des tentes. Pour Laconnex, le montant prévu est de CHF. 6'000.—. Cette somme n'étant pas prévue au budget, Hubert Dethurens désire savoir si quelqu'un s'oppose à un éventuel dépassement de budget de location de tentes. Personne ne s'y opposant, cet éventuel dépassement est accepté à l'unanimité des présents.

- ❖ L'exécutif a rencontré le comité du GAM et la réunion qui s'est déroulée dans une ambiance courtoise a permis de trouver quelques compromis. Parmi les différentes décisions prises lors de cette rencontre, le GAM s'engage à ne pas faire voler les gros avions le dimanche durant les mois d'été. Un plan de vol sur lequel chaque membre enregistre l'heure de son arrivée et de son départ leur a aussi été demandé pour faciliter d'éventuels contrôles.
Jean-Pierre Gantner relate que suite à nos demandes, la situation du club est très tendue, une partie du comité ayant démissionné. Les membres s'étonnent que la commune réagisse autant, alors qu'une seule personne a fait une réclamation au sujet des nuisances générées par leur activité. Hubert Dethurens rétorque que si le CM n'avait pas agi, cette personne aurait très bien pu faire signer une pétition aux habitants.
Bradley Stillwagon rappelle que sur le règlement interne du GAM, seuls 2 jours par an sont fériés, ce qui l'étonne beaucoup.
Dominique Pascual estime que ces dernières années les nuisances sonores ont beaucoup augmenté de manière générale et qu'il faut agir pour éviter que cela n'empire.
Hubert Dethurens estime qu'il appartient à chacun de faire un effort pour pouvoir cohabiter de la manière la plus harmonieuse possible.
- ❖ Suite à la résiliation du bail de la société Sanidéal, la mairie ayant besoin du local, celle-ci a contesté la résiliation et une procédure est donc en cours au Tribunal des baux et loyers, dont nous attendons des nouvelles.
- ❖ M. et Mme Dovat ont consigné leur loyer depuis janvier en raison d'un problème de chauffage non résolu dans leur appartement. La commune, ayant constaté que les fenêtres de leur logement étaient ouvertes toute la journée quelle que soit la température extérieure, avait demandé aux locataires de bien vouloir se limiter à une aération rationnelle, avant que nous n'entreprenions des travaux. Lors d'un relevé de température, courant février, la température s'élevait à 23°C dans l'appartement. La météo clémente des mois de février et mars n'a pas permis de refaire des mesures objectives. Toutefois, les locataires ont entre-temps levé la consignation du loyer et une deuxième convocation au Tribunal des baux et loyers aura lieu en mai, si aucun arrangement à l'amiable ne peut être trouvé d'ici-là.
- ❖ Hubert Dethurens informe qu'une balayeuse a été achetée avec la commune de Soral, son prix pour Laconnex est de CHF 75'000.--. Demande a été faite de rajouter un Kärcher sur la machine, dont le prix n'a pas encore été communiqué. Nous attendons aussi la prise de position du vendeur quant à un geste commercial, le nombre d'heures effectives de la machine livrée étant supérieur à celui qui avait été annoncé.
Le partage des frais avec Soral se fera comme suit :

Pour les frais fixes :	moitié – moitié
Pour les frais d'utilisation :	selon les heures relevées sur un carnet, chaque utilisateur faisant le plein d'essence après usage.

 Actuellement la balayeuse est stationnée à Soral, car nous manquons de place, l'ancienne devant d'abord trouver un nouveau propriétaire.
- ❖ Hubert Dethurens explique que, lors de la réunion des maires et adjoints de la Champagne, il a désiré discuter des abonnements CFF gérés par la

commune d'Avully. En effet, la répartition des comptes de ces abonnements ne lui semblait pas correcte, puisque le prix d'achat était divisé par 7, alors que les recettes étaient réparties en fonction du nombre d'habitants de chaque commune. Le règlement mentionnait pourtant bien la répartition des recettes par 7, cela n'ayant toutefois jamais été fait. La commune d'Avully doit se réunir à ce sujet la semaine prochaine et nous informera de sa position.

A titre informatif, la commune de Bernex propose aussi des cartes CFF pour les habitants de Laconnex au prix de CHF. 40.—.

❖ **Agenda :**

- Thierry Arn nous fera des propositions de date pour fêter le départ à la retraite d'Alexandre Fontaine, capitaine des sapeurs-pompiers.
- Pour rappel, le 12 avril : café-croissants du maire de 8h30 à 11h à la buvette (thème à déterminer ou ouvert).
- La sortie des aînés est prévue le 4 juin.

7. Divers

- ❖ Véronique Rudaz communique les statistiques de l'utilisation du Bibliobus visiblement toujours fort apprécié par nos habitants.
En 12 tournées : 461 adultes, dont 3 nouvelles inscriptions
 1052 enfants, dont 6 nouvelles inscriptions
- ❖ Philippe Läderrmann informe le CM qu'il a un rendez-vous pour les choix des carrelages et des parquets le 26 mars prochain et qu'il est à disposition de qui voudrait bien l'accompagner.
- ❖ Laurent Zimmermann signale un banc cassé au chemin de Mollaz : le problème a déjà été réglé.
Il signale aussi le mauvais état du terrain de foot. Là aussi des travaux sont prévus fin mai.
- ❖ Thierry Arn souhaiterait connaître le besoin en pompiers pour la fête des promotions : 2 pompiers, comme d'habitude.
Il rapporte que le Bal de la jeunesse du 22 février s'est très bien passé et que cela a été une belle soirée. Plus de 900 entrées ont été enregistrées, il n'y a eu aucun incident majeur et il estime que nous pouvons donc faire confiance à cette nouvelle équipe de jeunes pour organiser d'autres événements.
- ❖ Au sujet des inscriptions au jardin d'enfants qui ont eu lieu samedi dernier, Andreea Capitanescu Benetti nous informe qu'il y a actuellement 16 enfants inscrits.
Elle souhaite informer le CM que, à l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité, figure à nouveau le sujet du paiement des heures supplémentaires de l'éducatrice. Hubert Dethurens demande que Soral et Laconnex soient unis dans leur refus de payer ces heures supplémentaires. Andreea Capitanescu Benetti confirme en avoir déjà parlé avec Maria Claret.
- ❖ Dominique Pascual rappelle que les poubelles autour du stade sont toujours pleines, sont-elles trop petites ? et que rien ou presque n'est trié.
Il est proposé de sortir les grandes poubelles lors des matchs. Ceci sera discuté avec le président du foot.

- ❖ Bradley Stillwagon propose de faire un courrier aux manèges et centres équestres afin de rappeler de respecter les bords des chemins, ainsi que les champs en jachère.

Il relève aussi que la soirée théâtre prévue par Soral a été fixée le soir de la sortie de ski de Laconnex, ce qui est fort dommage. Véronique Rudaz l'a déjà signalé à l'adjointe de Soral et il a été convenu que dorénavant la communication devrait être meilleure.

8. Questions du public

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 20h30 et souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui nous ont fait le plaisir de répondre favorablement à notre invitation.

Nadia Dupraz
Secrétaire communale